## Greffe universel

Un service centralisé dédié à vos démarches judiciaires





#### **Mission**

Le greffe universel est un espace d'accueil à destination des justiciables, des avocat·e·s et du public. Situé à l'entrée du Palais de justice, il tend à faciliter les démarches des justiciables et des avocat·e·s, ainsi que les communications entre ces dernier·ère·s et l'ensemble des juridictions et services du Pouvoir judiciaire.

### Accueil, information et orientation

- Le greffe universel vous accompagne dans vos démarches, vous renseigne dans des termes simples et compréhensibles et vous oriente vers la bonne salle d'audience ou le bon service.
  - > Le greffe universel ne dispense pas de conseils juridiques, ni ne renseigne sur l'état d'avancement d'une procédure en cours ou terminée.

#### **Formulaires**

- Des formulaires sont à votre disposition sur le site internet. En cas d'incertitude ou de questions, le greffe universel vous oriente vers le(s) formulaire(s) se rapportant à votre demande.
  - > justice.ge.ch/fr/contenu/formulaires

# Dépôts de documents, de pièces et d'actes

- Le dépôt de pièces, de documents et de formulaires est facilité: véritable greffe transversal, il vous est désormais possible de déposer des documents à l'attention de l'ensemble des juridictions et services en un point unique.
  - > Les délais légaux et les délais de traitement sont préservés: tout dépôt nécessitant un traitement urgent est transmis immédiatement par voie numérique à la juridiction destinataire.
  - > Tous les dépôts non-urgents déposés au-delà de 12h30 parviennent à la juridiction ou au service concerné le jour ouvrable suivant.
  - > Pour ce qui concerne les dépôts d'actes à l'attention du Ministère public faisant courir un délai pour cette autorité, le délai ne commence à courir qu'au moment de l'arrivée effective de l'acte dans la juridiction, soit le jour même du dépôt, soit le jour ouvrable suivant.

#### **Encaissements**

- Le greffe universel assure plusieurs types d'encaissements, en lien avec une procédure. Il accepte les paiements par carte de crédit, de débit ou Twint.
  - > Sont exclus les paiements en argent liquide.

### Informations pratiques

Place du Bourg-de-Four 1 Bâtiment A, rez-de-chaussée (entrée du Palais de justice) 1204 Genève

Horaires: Lundi-vendredi 8h30-12h30 13h30-16h30



Pour des informations plus détaillées, nous vous invitons à consulter notre site internet: justice.ge.ch/fr/contenu/greffe-universel

